

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

/ /) ECRET N° 61- 1 7 8 / PR.SGCM.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU la Loi N° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU le Décret n° 381/PCM du 29 Décembre 1960 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;
- VU le Décret N° 111/PR.CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

Δ) È C R Ê T E :
-::-::-::-::-::-::-::-::-::-::-::-::-::-::-

ARTICLE 1er. - Me Joseph KEKE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense pendant l'absence de Mr. Arouna MAMA.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./.-

PORTO-NOVO, le 22 JUIN 1961

AMPLIATIONS :

P.R.	15
S.G.C.M.	3
A.N.D.	1
Ministres	13
J.O.R.D.	1

Joseph Keke